



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)  
Stéphanie Massy

# PLAN NATIONAL D'ACTION

en faveur du

## Gypaète barbu en Occitanie

Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus* - Linnaeus, 1758), est une espèce orophile<sup>4</sup> dont la répartition initiale couvrait, en Eurasie, toutes les chaînes montagneuses depuis l'Himalaya jusqu'à la péninsule ibérique, ainsi que l'Afrique du nord (Maghreb) en passant par le moyen-orient et les îles méditerranéennes (sous-espèce type). Une autre sous-espèce (*Gypaetus barbatus meridionalis*) est présente de l'est de l'Afrique jusqu'à l'Afrique du sud. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'espèce avait disparu de nombreux massifs (dont le massif alpin) et ne subsistait plus, en France, que dans les Pyrénées et en Corse.

Dès la fin des années 1970, un programme international d'élevage en captivité à destination de relâchés dans les Alpes, était initié en Europe. Les premiers individus furent relâchés en 1986 en Autriche et en 1987 en France (Haute-Savoie). Quarante ans après, 80 couples sont recensés dans quatre pays du massif alpin.

- 1 Arrêté oiseaux du 29/10/2009.
- 2 Directive oiseaux du 2 avril 1979 modifiée le 30 novembre 2009.
- 3 Liste rouge nationale de l'Union internationale pour la conservation de la nature.
- 4 Qualifie un organisme adapté aux conditions de haute montagne.

## Infos clés

En France :  
**Protégé<sup>1</sup>**

Concerné par  
la Directive  
oiseaux<sup>2</sup>

Statut UICN<sup>3</sup> :  
**En danger**

En europe :  
**Vulnérable**

**LE PNA  
2010-2020**

2025-2034 en cours  
de rédaction

**87** couples en France  
dont **5** couples en Corse  
(population stable)  
et **57** couples en Occitanie,  
dont **14** ind. en Grands-Causse  
(sans reproducteur)

Croissance lente et régulière de la  
population française

Au début des années 1980, on ne comptait plus dans les Pyrénées occidentales, refuge historique de l'espèce en Europe, que 12 à 15 couples en France et 40 en Espagne. Grâce à des efforts constants de suivi et d'actions de conservation, cette population compte aujourd'hui environ 300 couples répartis sur l'ensemble des Pyrénées. En outre, en Espagne, des réintroductions en Andalousie et Monts-Cantabriques ont permis de stabiliser quelques couples reproducteurs depuis 2010. À l'inverse, en Corse, la population, qui comptait 6 à 10 couples reproducteurs au début des années 1980, n'est plus que de 5 couples dont un issu d'un renforcement de dix individus en 2016. La population corse est estimée en 2024 entre 15 et 20 individus.

Dans les Grands-Causse (et plus généralement le Massif-Central), l'absence de donnée historique de reproduction est en voie d'être comblée par la découverte de plusieurs probables nids fossiles dans les gorges de la Jonte et la Dourbie. En l'état actuel des recherches, le plus récent daterait du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Un

programme de réintroduction y est en cours depuis 2012, avec une dizaine d'oiseaux sédentarisés à ce jour et un couple territorial de deux mâles constitué (NB: l'espèce niche assez régulièrement en trio, le plus souvent deux mâles et une femelle).

La population globale européenne (UE28) est encore inférieure à 400 couples, en incluant les quelques uns subsistant dans l'île de Crète, en Grèce.

Destiné à succéder au premier plan national d'actions en faveur du Gypaète barbu 2010-2020, un second plan est en cours de rédaction pour assurer la conservation à long terme de ses populations.

Si la croissance de la population alpine est très satisfaisante, sa diversité génétique y est fragile, tous les oiseaux étant issus des divers centres d'élevage européens réunis en «EEP<sup>5</sup>». La population pyrénéenne, plus diversifiée génétiquement, continue à recoloniser progressivement l'est-nord-est coté français mais montre des signes de saturation côté espagnol (avec

5 EEP : (European Endangered species Programme) est un programme d'élevage conservatoire de l'association des Zoos et aquariums destiné à produire des individus à destination de projets de réintroduction en nature d'espèces sauvages menacées (en alternative au prélèvement direct dans des populations sauvages à trop faibles effectifs).

## Éléments Financiers

Le budget annuel mis à disposition par la DREAL Occitanie a été compris entre 0€ et 45k€ par an. En effet, d'une part, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, coordinatrice nationale, finance directement les coordinations de massifs, d'autre part, les fonds européens (*Life*, *Interreg* (Poctefa), FEDER) se sont relayés pour mettre en œuvre les actions du PNA pour cette espèce.

## PRINCIPALES MENACES

- Mortalités par collisions (cables divers, éoliennes).
- Dérangements (survol, activités de loisir).
- Braconnage, empoisonnement, intoxication.
- Fragmentation des habitats et notamment corridors aérien de liaison inter-massifs par les parcs éoliens.

## PRINCIPALES ACTIONS

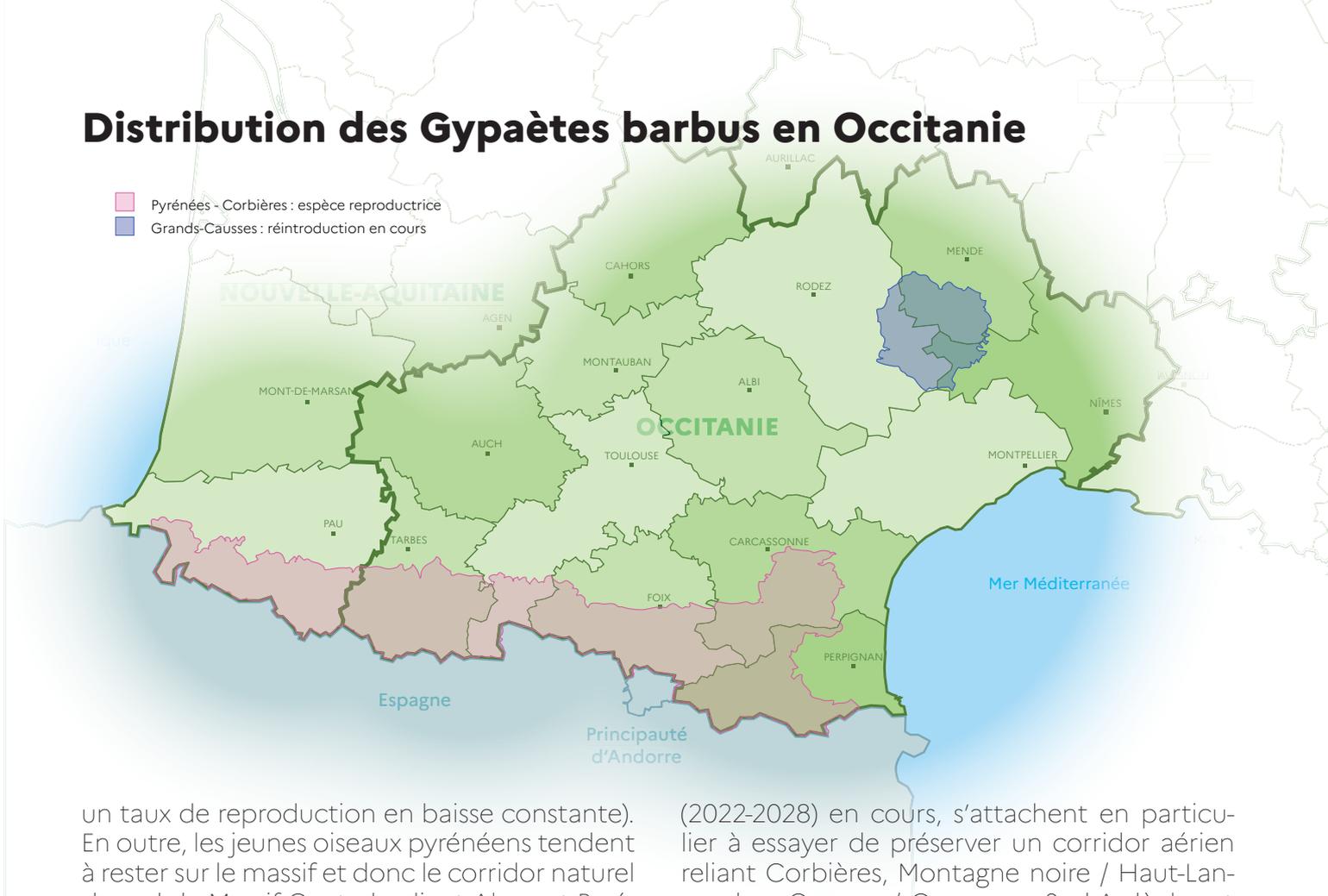
- Recensement annuel et suivi de la reproduction de tous les couples en France.
- Cartographie des zones de sensibilité majeure<sup>4</sup> (prévention des dérangements sur les sites de reproduction).
- Balisage de lignes électriques, câbles de stations de ski, téléphériques...
- Vigilance sanitaire de la faune sauvage (intoxication au plomb, autres toxiques) et promotion de munitions sans plomb auprès des chasseurs.
- Cartographie des domaines vitaux afin de préserver les habitats<sup>5</sup>.
- Facilitation de l'accès aux ressources alimentaires (placettes spécifiques ou «nécrophages»).
- Sensibilisation des publics.

4 Ces ZSM sont accessibles sur une plateforme dédiée (UNAO-géomatika), après conventionnement. C'est déjà le cas pour l'armée, toutes les DDT(M) concernées, RTE, EDF, l'ONF, et des PNR. Le conventionnement est en cours pour l'OFB, ENEDIS, des opérateurs Natura 2000...

5 espèce sensible à l'ouverture de nouveaux accès et reconnue à enjeu Très fort vis à vis de l'éolien

# Distribution des Gypaètes barbus en Occitanie

- Pyrénées - Corbières : espèce reproductrice
- Grands-Causse : réintroduction en cours



un taux de reproduction en baisse constante). En outre, les jeunes oiseaux pyrénéens tendent à rester sur le massif et donc le corridor naturel du sud du Massif-Central, reliant Alpes et Pyrénées, tarde à être utilisé.

Le projet Grand-Causse s'inscrit dans l'objectif de favoriser les échanges d'individus entre massifs pyrénéen et alpin. Pour ce faire, il est d'une part favorisé par l'installation de nouveaux couples en pré-Alpes (Vercors: effectif depuis peu et Baronnies provençales, espéré) ainsi qu'au nord-est des Pyrénées avec un premier couple installé depuis deux ans en cœur de Corbières. Il est d'autre part souhaité de créer un relai intermédiaire stable avec à terme des couples nicheurs en Grands-Causse.

Le temps est un facteur très important pour la conservation de cette espèce (longévive<sup>6</sup> à l'âge adulte mais ne se reproduisant guère avant l'âge de dix ans et produisant au maximum un jeune par an (dans les fait, en moyenne un tous les trois ans en Pyrénées, un tous les deux ans dans les Alpes).

Alors qu'il lui aura fallu plus de cinquante ans pour recoloniser la majeure partie des Pyrénées (depuis la moitié ouest où elle subsistait) et que la recolonisation de l'ensemble des Alpes demandera encore des décennies, les entraves à la connexion entre massifs se multiplient à un rythme bien supérieur. Les deux programmes LIFE: Gypconnect (2015-2021) puis GypAct

(2022-2028) en cours, s'attachent en particulier à essayer de préserver un corridor aérien reliant Corbières, Montagne noire / Haut-Languedoc, Causse / Cevennes, Sud-Ardèche et Baronnies / Vercors pour cette espèce et les autres grands rapaces qui l'empruntent déjà régulièrement. Ce n'est pas une tâche facile avec le maillage de parcs éoliens déjà existant, en particulier dans la région Occitanie.

Diagnostiquée par anticipation par les spécialistes comme une espèce à risque de mortalité éolienne élevé du fait de son comportement de vol plutôt bas en recherche alimentaire, cette prédiction s'est hélas vue confirmée en 2021 et 2023 avec deux collision d'immatures sous des parcs éoliens hollandais. En 2024, en Espagne, on recense une première collision d'un immature. Toutes ces collisions ont été détectés par balises GPS dont les individus sont équipés. Compte-tenu de la difficulté à détecter les cadavres d'individus non équipés de dispositifs de suivi, ces cas constituent un minimum observé.

Aucune méthode efficace de prévention des collisions aviaires n'existe encore à ce jour. Quelques dispositifs aversifs ont été expérimentés (lampes à ultraviolet, générateurs sonores et peinture des pales d'éoliennes) : seule la visualisation des pales a présenté des résultats contradictoires et reste un objet d'étude actuellement.

6 En parlant d'un être vivant, qui bénéficie d'une longue durée de vie.